



Mairie de
Cosnac

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13 mai 2022

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h00

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>	Ingrid Chazoule	<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input type="checkbox"/>	André Laffaire	<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

19 présents 2 pouvoirs
21 voix exprimées sur 22

Secrétaire de séance : Karine Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2022
Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire depuis le 1^{er} avril 2022

- Remboursement de l'assurance GAN suite à un sinistre
- Règlement à l'assurance GAN suite à un sinistre

ADMINISTRATION GENERALE

1- Bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'Urbanisme

En préambule, M. le Maire souhaite saluer le travail des membres de la commission PLU car c'est un dossier vaste, complexe, délicat et très technique.

Pour mémoire, lancement de la révision du PLU le 07/04/2017. La Covid a freiné l'avancée des travaux, mais après de nombreuses réunions, arrêt du PLU ce jour. Le terme « arrêt » est un terme technique qui signifie photo prise de tout le travail réalisé jusqu'à ce jour.

M. le Maire énumère tout l'historique des différentes étapes jusqu'à ce jour. Il précise le stockage de toutes les demandes depuis 5 ans qui seront transmises au commissaire enquêteur.

Si tout se déroule correctement, arrêt définitif courant 1^{er} trimestre 2023.

Avant de laisser la parole à la représentante du bureau d'étude (Mme Mirassou), M. le Maire la remercie pour sa présence, sa disponibilité, ses capacités de synthèse et lui reconnaît sa bonne connaissance de la commune et du dossier.

Mme Mirassou explique avoir eu plaisir à travailler sur ce dossier car Cosnac est une commune très agréable. Elle énumère les futures étapes à venir : avis des PPA (Personnes Publiques Associées); saisir la commission environnementale; puis lecture des avis des PPA; rencontre du commissaire enquêteur, présence de 30 jours consécutifs sur la commune. Puis ce dernier établira son pré projet. Son projet final devrait être voté lors d'un conseil municipal courant 1^{er} trimestre 2023.

Mme Luciathe demande si un dossier intéressant est déposé après la venue du commissaire enquêteur, pourrait-il être pris en considération ? Impossible dans une grande majorité des cas, uniquement de légères modifications sont possibles.

Mme Mirassou fait la synthèse du document mis en délibération ce soir, qui aborde :

- l'aspect paysager de Cosnac qui a guidé cette révision
- le règlement graphique et écrit (zones spécifiques, patrimoine bâti et non bâti, les corridors écologiques, les changements de destination de certains bâtiments, OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique et d'aménagement....

M. Laffaire demande s'il est possible de faire un changement de destination d'un local tertiaire ou commercial en logement ? Mme Mirassou lui répond que cela dépend si ce local est en zone urbanisable ou non.

M. le Maire demande si pour une OAP d'aménagement, s'il y a plusieurs propriétaires, faut-il une coordination générale de tous les propriétaires pour effectuer les travaux en même temps ? Non, cela peut se faire au fur et à mesure des demandes.

Mme Mirassou veut nous préciser que depuis août 2021, il est obligé de planifier un calendrier des zones urbanisables. Si un besoin de changer ce calendrier, une révision simplifiée suffit. Si besoin de modifier une partie du contenu de certaines annexes, un arrêté du maire est suffisant.

M. le Maire précise qu'au niveau de l'agglomération de nombreuses communes ont voté contre le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), car encore le choix, mais dans l'avenir, quid de notre PLU, quid de la configuration de Cosnac dans ce futur PLUI ? Mme Mirassou précise que cette révision récente du PLU de Cosnac a pris en compte toutes les dernières lois d'urbanisme.

M. Laffaire s'inquiète car si PLUI, il risque qu'il n'y ait plus de terrains sur Cosnac ? Mme Mirassou rassure en disant que le règlement sera le même pour toutes les communes de l'agglomération.

G.

Mme Luciathe demande s'il est possible qu'un projet de route puisse se construire en zone ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ? Possible mais M. le Maire précise qu'à ce jour il n'est pas envisagé un contournement qui passerait sur commune de Cosnac.

M. Pélissier fait ensuite lecture du contenu de la délibération et M. le Maire porte ce dossier au vote.

Voté à l'unanimité

M. le Maire précise qu'à travers ce vote les membres du conseil reconnaissent le travail du bureau d'études et des membres de la commission PLU et remercie le conseil.

Départ de Mme Mirassou 21h40

2- Bail Emphytéotique Commune de COSNAC/ SEMABL – Réduction d'assiette foncière et cession de droits

Pour faire suite à la délibération présentée lors du dernier CM concernant le bâtiment de la ferme du Pouget, cette délibération permet de finaliser la vente d'une partie du bâtiment afin d'y installer un professionnel de santé. La Direction de l'Immobilier de l'Etat (service des domaines) a rendu son avis favorable par rapport au prix de vente proposé. L'évaluation de la part revenant à la commune est donc de 2370 € soit 36 € le m².

Voté à l'unanimité

3- Avenant au contrat d'assurance statutaire du personnel

En raison de nombreux textes de lois récents sur le congé paternité, le mi -temps thérapeutique, et indemnité d'un agent décédé, il faut revoir à la hausse notre assurance CNP. De ce fait, un avenant doit être ajouté à notre contrat existant afin de tenir compte de ces nouvelles réglementations. Ce qui va engendrer pour la commune un surcoût d'environ 560€ sur une cotisation annuelle à plus de 50 000€.

Voté à l'unanimité

4- Acquisition de la parcelle AW126- rue du Professeur Duplex- régularisation et classement

Afin de régulariser un ancien dossier qui n'a pas été traité à l'origine, cette délibération permet l'acquisition dans le domaine public de la parcelle AW126 d'une surface de 19 ca. C'est une demande de l'administré à laquelle la commune répond favorablement puisque cette procédure aurait été engagée à un moment donné.

Voté à l'unanimité

FINANCES

5- Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac pour l'année 2021-2022

M. le Maire informe qu'une participation doit être demandée aux communes avoisinantes pour leurs enfants scolarisés à Cosnac.

Le calcul de cette participation est constitué des frais de fonctionnement et des charges de personnel de l'exercice 2021, en fonction du nombre total d'enfants scolarisés.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac est de :

- 1 536,07 € par enfant en maternelle (1 464,99 € l'an passé)
- 359,32 € par enfant en élémentaire (367,71 € l'an passé)

Voté à l'unanimité

6- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux- demande de subvention au Conseil Départemental

M. le Maire rappelle que la commune se doit de réduire ses consommations énergétiques avec des échéances proches suite au décret tertiaire. Il s'avère donc nécessaire de faire un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments communaux. Cette subvention est déjà actée dans la contractualisation 2021-2023 signée avec le Conseil Départemental mais il faut une délibération spécifique pour solliciter cette dernière.

Le montant de ce diagnostic est estimé à 6000 € HT avec une aide de 80%, soit un reste à charge de 1200 € pour la commune.

Voté à l'unanimité

7- Lancement de la consultation pour les équipements sportifs et de loisirs

Pour faire suite au dossier de demande de subvention déposé pour la rénovation des équipements sportifs et de loisirs, il convient à présent de lancer la consultation des entreprises, phase obligatoire pour la suite de l'instruction de notre dossier de demande de subvention.

Pour mémoire, il s'agit de la réfection complète d'un terrain de tennis, de la réalisation d'une aire de jeux pour enfants dans le parc communal. Le montant de ces travaux de rénovation des équipements sportifs et de loisirs a été estimé en 2021 à 89 247,60€ HT.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

Levée de la séance à 22h05

**Le Maire,
Conseiller Départemental**



Gérard SOLER